

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023 N° 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de NESPOULS, dûment convoqué le vingt et un juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NESPOULS sous la présidence de son Maire : Mr François PATIER.

Présents(13) : Mr F. PATIER, Mr B. ROCHE, Mme M. AUSSEL, Mr F. BARONI, Mme M. SERRE, Mme L. DEHON, Mr A. LACOTTE, Mr R. MARQUE, Mme T. MADANCOS, Mme A. DUMOND, Mme C. CAUSSE, Mme S. PEREZ, Mme M.L SANIS.

Absents : Mr A. LAFAILLE (pouvoir à Mr F. BARONI) Mme F.PUJOLE : non excusée

Désignation d'une secrétaire de séance

Secrétaire désignée : Mme M. AUSSEL

Intervention de Mme Laure LIMOUSIN, Conseillère réseau individuel et collectif de la mutuelle communale MUTAMI.

Présentation d'une seconde mutuelle communale. Peuvent adhérer à cette dernière les habitants et les personnes travaillant sur la commune, les habitants des résidences secondaires.

Présentation de 4 formules en offre modulable, sans questionnaire médical, sans délai de carence.

Propose de faire des permanences dans les communes.

I) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal :

Compte rendu de la séance N° 22 du 2 Mai 2023 envoyé par mail.

- Approuvé à l'unanimité.

II) Compte rendu des réunions

1) Point Budget

Présentation du tableau (voir tableau joint)

- 2) **Remerciements de la part de Mr Patier**, pour la participation et le bon déroulement de la cérémonie des Justes.

- 3) **Aides ALSH** : Une partie des ALSH de l'agglo de Brive sont pilotées par des communes avec des fonds propres et des aides de l'agglomération de BRIVE et qui voudrait que toute l'agglomération, les 48 Communes, soient gérées de la même façon. Actuellement il y a certaines communes qui sont prises totalement en charge par l'agglo. Nous, nous travaillons avec le RIONET. Un projet a été

présenté et qui devait aboutir en Septembre. Ce dernier a été reporté pour un an, voir au mandat de 2026. Nous devons étudier le coût réel du Rionet. La commune de Jugeals ne souhaite pas prendre à sa charge un ALSH.

4) Conseil Communautaire de l'Agglomération

Création d'un bureau de pilotage et de suivi, PCAET voté mardi 27 Juin 2023.

Décisions prises pour l'Agglo de Brive: Autonomie énergétique en 2050 : 20% en 2030 . Réduction pour l'eau de 21%....

Chaque commune de l'agglo devait proposer un projet autour du PCAET. Toute l'agglo est engagée dans un projet global.

Nous sommes tenus de suivre nos engagements déposés

A ce jour, l'évolution de nos engagements est respectée.

5) Aide aux petites entreprises ,

Création d'un fond d'aide aux petites entreprises voté par l'Agglo : Entreprises de moins de 10 Salariés et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et qui ont leur autonomie. La cible est l'Investissement productif et qui s'oriente vers la transition énergétique, le développement digital et la cyber sécurité. Ceux sont des Entreprises existantes ou en création. Périmètre d'application :

Une surface inférieure à 400M²

Sont exclues : Les pharmaciens, Profession libérale, Activités de tourisme, les Agences immobilières et les succursales.

Voir règlement sur Internet, se rapprocher du secrétariat pour plus de renseignement.

6) Le FST (Fond de soutien territorial) a été voté :

Pour l'acquisition du pré destiné à accueillir la gendarmerie. Ce fond pourra être transféré à la voirie si le projet n'aboutit pas.

7) Expérimentation de 2 Corridors pour le co-voiturage de Nespouls

Nespouls, Noailles Brive centre

Nespouls, Brive ouest

Expérimentation d'une durée de 1 an. (Jusqu'au 30 Mai prochain)

Les chauffeurs qui se sont proposés vont être recontactés.

Le corridor est destiné à amener les gens de Nespouls et ses environs vers Brive le matin et le soir de les ramener de Brive vers Nespouls. En cas de défaillance d'un chauffeur un taxi sera appelé pour intervenir : notamment pour les trajets retours.

Pendant les phases d'expérimentation, le chauffeur est rémunéré et les passagers voyagent gratuitement.

8) Le SCOT : 4 Réunions.

Compte rendu en cours. Ce SCOT s'appliquera au plan locaux d'urbanisme. Ceux qui ne seront pas en conformité avec le nouveau SCOT devront évoluer pour s'en rapprocher.

A Partir de 2026, nous serons contraints à créer un PLU Intercommunal ; il n'y aura plus qu'un PLU pour toute l'agglo. (attention aux restrictions des surfaces constructibles)

9) Maison des Aînés :

Enquête réalisée par la Mutualité française : Les communes riveraines ont bien participé à l'enquête.

Synthèse : Avec les éléments proposés, nous pouvions nous lancer dans l'opération d'une construction d'une maison des aînés. Après interrogation auprès du département qui devait nous aider, ce dernier n'a pas donné un avis favorable.

Nous avons envoyé un courrier au Président du Département pour connaître sa position. Pas d'élément pour le moment.

10) Cimetière :

Formation sur la législation funéraire proposée par l'association des Maires

Diagnostic : Réactualiser le plan du cimetière pour en maîtriser l'espace

Assurer une traçabilité des défunts.

Revaloriser le tarif des concession : Pour 1 M² : 80€ pour une durée de 50 ans : prix moyen.

Notre tarif : 50€ par M² voir prochaine délibération pour mettre à jour notre tarif

Ajuster les équipements manquants : Ossuaire (emplacement ou la municipalité transfert les restes de personnes inhumées dont la concession est arrivée à terme.)

Caveau provisoire et des caves urnes.

On a 160 Concessions, 3 terrains, 1 Colombarium, 1 jardin du souvenir.

Peu de tombes en abandon. Il est du ressort du Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité et la salubrité publique.

11) Commission voirie du 13 Juin

Chemin ruraux, secteur de Jaurens. Suite à une rencontre avec les riverains ils ont fait parvenir un document indiquant les chemins qui posent problème.

2 Catégories : a) chemins ouverts qui desservent leurs parcelles, empruntés par des promeneurs. On a décidé de mettre des panneaux passage interdit.

b) Chemins non ouverts : Voir l'utilité de ces chemins.

Pour le moment : pas de recensement sur les chemins.

Problème d'incivilité au niveau de l'entrée du parking, d'où pose de blocs de pierre.

Divers travaux de voirie effectués à la demande de certains habitants.

12) Conseil d'école.

Pour la rentrée de Septembre 2023 nous avons 61 élèves soit une perte de 6 élèves(départ au Collège) et l'année prochaine 2024 : - 10 élèves(départ au Collège). Actuellement nous avons 15 élèves de communes extérieures.

Cantine : Laurence toujours en mi-temps thérapeutique. Nous continuons à travailler avec la cuisine centrale.

Nous gardons Audrey pour l'année prochaine.

III) Tour de Table

Mme DEHON ainsi que de nombreux habitants de Favars sont inquiets concernant toutes les voitures garées à l'entrée de FAVARS. (Voir une casse). Garagiste de Brive qui a transféré son activité sur Nespouls sans nous prévenir.

Monique : Rappel des Ballades secrètes : Nespouls le 30 Août.

Tiphanie : Beaucoup d'animations appréciées par les habitants de Nespouls.

Franck : La campagne de rebouchage des nids de poules se fera fin Août.

Bernard : Assemblée générale du RCV (Rugby) . Très bonnes finances. Nouveaux arrivants . Très bon rapports avec le Maire de Larche.

IV) DELIBERATIONS

1) Délibération concernant la convention de redevance spéciale incitative communale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.

Redevance incitative communale. Convention a pour objet de définir les relations contractuelles entre le SIRTOM de région Pays de Brive et le PRODUCTEUR dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers assimilables aux ordures ménagères réalisées par le SIRTOM, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Cette convention reprend le coût au litre pour les OMR et pour le tri (sélectif et fermentescibles) qui sera appliqué au litrage de chaque récipient en place pour la collectivité.

La convention est renouvelée par tacite reconduction par périodes successives d'un an à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante sauf dénonciation formulée selon la convention.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Délibération portant signature d'une convention entre la Mairie et la commune de Nespouls pour la confection des repas.

Convention signée avec la cuisine centrale de BRIVE

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Délibération concernant les tarifs communaux du cimetière.

Vote des nouveaux tarifs :

Concession simple : 3m² pour 50 ans : 240 €

Concession double : 6m² pour 50 ans : 480€

Colombarium : 1 Case pour 15 ans : 250€ - Pour 30 ans : 500€

Accès au jardin du souvenir : gratuit.

Une redevance de 50€ sera demandée pour graver le nom du défunt.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

V) INFORMATIONS DIVERSES

- Nous avons remporté le prix du plus grand volume de déchets ramassés dans la Corrèze.

- Présentation du PCS (plan communal de sauvegarde) en cas de catastrophe : incendie, tempête. Voir présentation jointe.

- Débroussaillage et incendie : Obligation d'entretenir ses terrains, dans la négative, Le Maire peut prendre la responsabilité d'engager une entreprise pour faire le nécessaire et adresser la facture au propriétaire négligeant.

- Plan VIGIPIRATE : Automne 2023, pour la coupe du monde de Rugby mis en place depuis mi-juin.

- La médiathèque sera fermée du 10/07 au 27/08.

- 5 Juillet : Valérie va avoir officiellement le rôle de gestion de la sécurité des Agents communaux.

VI) CALENDRIER

- Corses Le 18/07
- Kermesse de l'école : 01/07

Prochain Conseil Municipal : 31 /08

PROJETS INVESTISSEMENT 2023

PROJETS	MONTANT T.T.C	MONTANT H.T	DETR Taux et montant
Acquisition terrain Gendarmerie En attente, aucune décision prise par le Préfet	80 000€	80 000 €	35% 28 000€ + FST demandé 14 980
Rénovation énergétique Bâtiments communaux (voir devis) Ecole	8 959€	7 465,83 €	40% 2 986,33€ (Accordée)
Salle Polyvalente -Menuiseries : 25 676,93 T.T.C -Climatisation : 29 999,86 T.T.C - Clim. Agrandissement : 8 569,61 T.T.C - Plafond : 10 028,00 T.T.C - Electricité : 5 410,61 T.T.C OU - Menuiseries : 21 183,10 € T.T.C (PAROUTEAU) à voir avec dormant	80 585,01 € 21 183,10 €	67 154,18 € 17 652,58 €	40% 26 861,67 € (Accordée) Pour la totalité 40% 8 558,97 €
Voirie Reliquat de l'année dernière Fait à régler	53 181€	44 166,66 €	35% 15 458,33 € Cons Dép. 10 000,00 € (Accordée)
Informatique école (Fait et réglée)	7 081.80 €	5 901,50 €	50% assiette de subvention plafonnée à 4 800€ soit 2 400€
Défibrillateur (En attente)	3 000.00€	2 500,00 €	
4 Caves Urnes à 576€ TTC soit En attente	2 304 €	1 920.00 €	
Arrosage du stade à reporter Fact Cabane de fonctionnement achetée	17 000 € 2 529,00	14 166,66 €	C.D : 3 437,00€ DETR : 3 701,51 €
Horloge église Fait et réglée	1 434€	1 195,00 €	

Stèle jardin du souvenir Fait et réglé Ardoises et Galets	500€ 372,20 €	416,66 €	
Modification du PLU A faire à valider pour 2024	6 000€	5 000,00 €	Attente dossier Laval
Plantations Fait et réglé	3 609 €	3 007,50 €	
Reliure des registres	1 000€	833,33 €	
Documents partis, retour prévu en 09/2023			
Informatique Mairie (reste reliquat)DETR Reçue			2 832,00€
Escalier de l'école Fait et réglé	5 520€	4 600,00 €	
Divers	2 000 €		
Raccordement Fibre Médiathèque Fait à régler	1 200 €	1 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT 0u sans climatisation salle Polyvalente	270 863,81 € 192 383,81 €	225 319,84 € 174 973,11 €	45 672,63 €